

M. Valls, le Coran aurait dû être interdit en France depuis longtemps



Monsieur

le Premier Ministre,

Lors de la table ronde du 18 septembre à Stockholm, vous avez indiqué que **la lutte contre la radicalisation jihadiste de jeunes en France prendra « une génération »**, et *« Le plus important, et c'est le sens de cette table ronde, c'est comment on mobilise la société. La seule action antiterroriste de nos services ne suffira pas »* .

Effectivement la seule action antiterroriste des services des Etats européens, dont le nôtre, ne suffira pas à lutter contre la « radicalisation jihadiste ».

Tout simplement parce que l'on veut traiter les effets au lieu de chercher à en traiter la ou les causes profondes, car une « radicalisation » se base sur des idées ou des principes idéologiques ou « religieux ». Ici, la cause originelle du jihadisme est l'Islam et surtout son livre fondateur, le Coran.

Quant à « mobiliser la société » La « société » française, est soumise à une variété de motivations (idéologies, religions, athéisme, ...) dont celles issues de l'Islam et du Coran. On constate que nos gouvernants et la plupart de nos élus, aveuglés par les discours des imams et autres « professeurs » musulmans pratiquant la taqiya ainsi que par les désinformations de nombre de médias et de sites internet, encouragent cette idéologie théocratique et hégémonique masquée sous son titre de « religion » ainsi que son développement en France, (mosquées, écoles musulmanes).

Combien de dirigeants politiques ont lu le Coran, l'Histoire vraie de l'Islam ... (Histoire aisée à connaître et à comprendre maintenant par les recherches scientifiques, archéologiques, ethnographiques, ..., conquêtes, massacres de plus de deux cent millions d'humains, esclavage, la charia, la taqyia, le jihad, ...), et quelles interventions et actions nos dirigeants, avec leurs armes légales, ont-ils effectuées pour essayer de traiter cette cause ?

De mon côté, après avoir lu le Coran, la Sunna, l'Histoire de l'Islam et de la création du Coran, et constaté les faits, y compris actuels ..., **je me permets de vous demander d'intervenir en ce qui concerne l'incitation à la haine et au meurtre que propage cette idéologie** sous son appellation de « religion » (citation de Dieu, ou Allah, quasiment à chaque page, comme paravent) dans son livre de base : le Coran. En sus bien sûr de la « discrimination » péjorative et méprisante envers tous les non-croyants et les femmes ...

A la lecture du Coran, des « **incitations à la haine et au meurtre** » sont systématiques dans nombre de versets de plusieurs sourates, (*voir les diverses traductions en français ou « traductions françaises du sens de ses versets »*). Par exemple : S2, v190-193 ; S4, v89-91, 101, S8, v5-8, v12-16, v17-20, v38-39, v55-58, v64-67, S9, v3-5, v111, v123, ...).

Ce livre, Le Coran, aurait dû, il me semble, être interdit en

France en application des Articles 222.17 et 18, et 18.1 du Code Pénal, (et complément Art. 221, ...).

(« Incitation au meurtre », ici des incroyants, c'est-à-dire tous les non-croyants à l'Islam, en premier lieu les juifs et les chrétiens, puis tous les autres individus).

Les versets du Coran sont lus, relus, dans les mosquées par les imams. De plus ils sont appris par cœur aux enfants dès leur plus jeune âge (parents et écoles musulmanes). Les imams procèdent donc à « l'incitation à la haine et au meurtre » envers les « non-croyants » de manière permanente et « prosélytique ». Prêches divers, et « prières » qui sont des imprécations ... ; en particulier la « prière » du vendredi terminée par neuf imprécations, dont « O Allah ! Fais périr les mécréants, les polythéistes et les ennemis de l'islam ! (Amen) », etc

(Quant aux discriminations envers les femmes et les « incroyants », ..., aux exigences contrevenant aux règles sanitaires humaines connues maintenant, – nourriture halal, ... , et aux exigences hégémoniques, ..., lire les sourates).

Aussi il conviendrait, me semble-t-il, que vous interveniez pour faire prendre très rapidement toutes mesures nécessaires pour limiter les causes de « radicalisation jihadiste » et pour la paix sociale en France et l'exercice de sa vraie « laïcité », garanties par les missions confiées à l'Etat par la population, dont l'application et le respect des Lois.

Ceci par exemple par :

- la « mise en examen » des imams de la plupart des mosquées pour incitation à la haine et au meurtre, (ainsi qu'incitation à la discrimination envers les « non-croyants », les femmes, ...).
- l'interdiction de la vente et de la diffusion en France du Coran sous sa rédaction actuelle, au même titre que l'est très justement « Mein kampf ».

- et/ou l'exigence de suppression des versets et sourates du Coran contraires à nos lois, avant toute publication et diffusion en France. (disposition appliquée maintes fois déjà à diverses publications et éditions).

En tant que Premier Ministre, vous êtes censé connaître nos Lois, le Coran, la Bible, les Evangiles, l'Histoire ... pour comprendre les motivations, besoins et demandes, des citoyens contribuables et électeurs. Il vous appartient donc de prendre en compte et d'étudier cette demande d'intervention sur une des causes de « radicalisation jihadiste ».

Dans l'attente de votre réponse, et surtout des actions concrètes que vous entreprendrez, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Georges COLLÉTER

(72 ans, retraité de l'agriculture et de l'industrie lourde)